



ASSOCIATION CABUSO

(association loi 1901) **reconnue d'intérêt général** (déduction fiscale)

association **CA**bris **BUR**kina **Sud** **O**uest

Siège social : 180 chemin de la Prouveresse 06530 Cabris

Président Victor Delpierre, (décoré de la **médaille de l'Ordre du Mérite des Collectivités Locales** au Burkina Faso) Tel : 04 93 60 52 91 ou 06 03 78 82 13

Secrétaire Bernadette Bétheuil RaminCourriel : ass.cabuso@gmail.com SIRET : 52 515 128 800 012



Blog, lien : <https://cabusofermeecoleburkinafasso.wordpress.com/>

Au Burkina Faso Sud Ouest Sous l'impulsion de monseigneur Jean Baptiste Somé, premier évêque de Diébougou, l'abbé Lazare Somé a créé la Ferme école de Thumpèna qui permet aux jeunes agriculteurs de se former à une agriculture ancestrale améliorée pour nourrir leur famille, envoyer les enfants à l'école etc... et



faire vivre les prêtres du diocèse. Les villageois sont impliqués dans le travail à la Ferme école et lui ont fait cadeau de 80 ha. Ainsi elle couvre 100 ha.

Spécialement mis au point pour les travaux difficiles, le tracteur New Holland de la gamme TD5, moteur 3 cylindres S8000 de 48ch. Grâce à l'amélioration du couple, le moteur peut être utilisé à des régimes plus bas qui réduisent la consommation de carburant.

Tracteur neuf conçu pour les pays émergents

Ce projet permettra à la Ferme école de Thumpèna de devenir autonome

(1) Tracteur -----	21 000 €
(2) 1 butoir d'occasion -----	2 450
(3) 1 charrue d'occasion -----	1 600
(4) 1 remorque basculante -----	4 300
(5) 2 pneus neufs (remorque) -----	202
(6) Transport par voie maritime (de Manosque à Ouagadougou, via Lomé --	5 900
(7) Transport de Ouagadougou à la Ferme école-----	3 000 ?
(8) Hangar tracteur (coût matériaux)	
(9) Hangar coût main d'œuvre -----	756 600FCFA= 1 154 <small>ss total ?</small> 38 452€ =41 382,04\$le25/02
(10) Décortiqueuse -----	800 000FCFA=1 220 <small>ss total ?</small> 39 672€ =42 695,01\$le25/02
(11) Tricycle 1 -----	1 834 000FCFA= 2 800 <small>ss total ?</small> 42 472€ =45 708,37\$le25/02

(12) réhabilitation du système électrique solaire , matériel-5 789 775FCFA=8 831,	
(13) main d'œuvre réhabilitation système électrique-----	1 447 744,7FCFA=2 206,61
<small>total partiel réhabilitation solaire 11037€</small>	
(14) matériaux pour réfection du (ou des) bâtiment(s) -----	775 724FCFA= 1 183
(15) coût main d'œuvre réparation bâtiment -----	80 000FCFA= 122
(16) matériel salle de classe et dortoir-----	2 160 000FCFA= 3294
(17) Installation internet sur parabole existante-----	66 000FCFA= 101 <small>ss total ?</small> 15 737€ =16 520,92\$

Total ? : **58 209€**=62 644,53\$

L'ensemble du projet donnera l'autonomie à la ferme école de Thumpèna. Cela et dans l'esprit de notre association. En effet son but est d'apporter une aide pour que le groupe de personnes aidées devienne autonome. Il y a une façon perverse d'aider, c'est donner juste ce qu'il faut pour subsister afin que ceux qui sont aidés restent sous la dépendance de ceux qui aident.

Le tracteur, le matériel agricole (achetés en France, pas de droits de douane ni de TVA) **et le transport, sont indispensables mais il faudrait réaliser l'ensemble du projet car :**

Les lignes en rouge, sont importantes:

- une association de femmes de la commune de Loropéni à laquelle appartient la Ferme école, gère 23 hectares de riz pluvial cultivé dans les bas-fonds de la Ferme école qui possède 100ha dont 80 ont été donnés par les villageois confiants. Ce riz n'a pas besoin d'être dans l'eau comme en Asie. Cette **décortiqueuse, coût 1220€**, est précieuse car cela évitera d'en louer une pour décortiquer le riz et autres.

- la **réfection des bâtiments** car ce sont la salle de classe et le dortoir pour les jeunes adultes élèves. **Coût 2525€.**

- les **batteries** indispensables pour l'éclairage et le projet de réfrigérateur

Ces achats seront faits au Burkina Faso, ce qui active l'économie locale.

L'autonomie de la Ferme école permettra :

- la formation des jeunes adultes à une agriculture traditionnelle améliorée

- aux paysans associés à la Ferme école de faire vivre leur famille par l'agriculture familiale dont a

besoin le Burkina Faso

(Si le projet ne peut pas être réalisé dans sa totalité, l'élimination se fera à partir des lignes du bas.)

Déclaration de politique générale du Premier ministre Paul Kaba Thiéba (extraits)

Le Premier ministre Paul Kaba Thiéba a fait ce 5 février 2016 sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Honorables députés,

Mesdames et Messieurs,

...Notre économie souffre cruellement de l'insuffisance de main d'œuvre qualifiée dans tous les corps de métier. C'est pourquoi, mon Gouvernement mettra en œuvre une politique cohérente de formation technique et professionnelle articulée autour des besoins du marché du travail...

...Le troisième axe de la formation technique et professionnelle sera dispensé au sein des Centres de Formation Professionnelle qualifiants...

...Les filières de formation seront élargies pour couvrir les domaines de l'agriculture, l'élevage, ...

...Enfin, il sera mis en place un programme destiné à favoriser l'occupation permanente des jeunes du monde rural, à travers les productions céréalières et maraîchères alternées, auxquelles sera associé l'élevage soutenu par les sous-produits céréaliers et maraîchers...

...Honorables Députés, l'agriculture qui occupe plus de 80% de la population est l'un des principaux vecteurs de croissance de l'économie burkinabè.

Notre volonté est d'en finir avec les cycles de déficit céréalier. C'est pourquoi, le Gouvernement se fixe pour ambition d'augmenter les potentialités de production à l'horizon 2020, en renforçant les capacités productives des agriculteurs, afin d'accroître la résilience des populations à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle récurrentes.

Pour augmenter la disponibilité alimentaire et les revenus des producteurs agricoles, les actions de mon Gouvernement porteront sur :

- 1. le développement des chaînes de valeur des filières porteuses, en termes de possibilité de création de la valeur ajoutée par la transformation et/ou l'exportation (coton, sésame, niébé, oignon, etc.) ;**
- 2. le développement de produits forestiers non ligneux (karité, cajou, fruits, etc.) par l'organisation et la professionnalisation des acteurs, l'amélioration de la production, de la productivité des espèces et leur transformation-commercialisation ;**
- 3. la promotion de l'agro-industrie pour transformer les produits avec un accent particulier sur les petites entreprises rurales;**
- 4. la promotion d'une gestion durable des sols ;**
- 5. l'accélération de la mécanisation agricole ;**
- 6. le renforcement des capacités des acteurs ;**
- 7. et l'aménagement des grands bassins fluviaux.**

Au titre de ce dernier point, les actions suivantes seront engagées :

- ☐ l'élaboration d'un schéma directeur de tous les bassins hydrographiques ;**
- ☐ l'achèvement du barrage hydro agricole et hydroélectrique de Samendeni et ses ouvrages connexes ;**
- ☐ l'achèvement des ouvrages sur le Sourou avec pour objectif de rendre gravitaire le système d'irrigation des plaines ;**
- ☐ le démarrage des barrages hydro agricoles et hydroélectriques de Ouessa et de la Bougouriba ;**
- ☐ l'aménagement du lit mineur du Nakanbé qui sera calibré et ses ouvrages hydrauliques majeurs restaurés, notamment le lac Bam, les lacs Dem et Bourzanga et les 3 barrages urbains de Ouagadougou ;**
- ☐ la construction du barrage de Banwali ;**
- ☐ l'étude de faisabilité de la construction d'un port fluvial à Batié, connecté à Téma.**

Sur le même registre, mon Gouvernement procèdera à l'aménagement de 25 000 ha de petits périmètres (bas-fonds et irrigation de complément), 5 000 ha de périmètres avec maîtrise totale d'eau et la réhabilitation de 2 500 ha de périmètres.

Le Gouvernement créera, en partenariat public privé, deux unités de montage de tracteurs et de motoculteurs d'ici 2017. Il poursuivra également l'opération 100 000 charrues au profit du monde paysan chaque année du quinquennat.

Par ailleurs, des semences améliorées et de l'engrais seront mis à la disposition des producteurs, à des conditions plus accessibles grâce à la création d'une centrale d'approvisionnement en intrants. L'objectif est de porter le taux d'utilisation des engrais et des semences à plus de 50% à l'horizon 2020.

Le renforcement des techniques de conservation des eaux et de restauration des sols contribuera à assurer une gestion durable des sols.

La sécurisation foncière en milieu rural sera renforcée grâce aux mesures qui seront prises pour garantir l'effectivité de l'application des textes de la loi sur le foncier, ce qui facilitera l'accès à la terre en toute sécurité, notamment pour les jeunes et les femmes, et de mettre ainsi fin à l'accaparement de ces terres par des entrepreneurs agricoles fictifs. L'application de cette mesure permettra de rassurer et de sécuriser les investisseurs dans le domaine de l'agriculture et d'attirer d'autres investisseurs potentiels.

Pour poser les fondements de la professionnalisation de l'agriculture et d'un développement solide de l'entrepreneuriat agricole, des lycées agricoles régionaux seront créés.

Enfin, dans le cadre du combat pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le Gouvernement mettra en place, dans toutes les régions et dans les provinces structurellement déficitaires, des entrepôts et des magasins de stockage tout en assurant leur mise en réseau avec les stocks privés (commerçants).

Le Gouvernement apportera tout particulièrement un soutien à l'agriculture familiale et veillera au renforcement du système national de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles.

En outre, il veillera à la promotion des normes de qualité des produits agricoles, à l'accroissement des revenus des producteurs, et à la promotion de la consommation des produits locaux.

...

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Le sous-secteur de l'élevage est marqué entre autres par :

- ☐ le faible niveau de production des races locales ;
- ☐ l'insuffisance des infrastructures pastorales et d'aliments de bétail ;
- ☐ le manque d'unités modernes de transformation et de commercialisation des produits et sous-produits de l'élevage ;
- ☐ et la faible couverture des besoins en matière de soins vétérinaires.

Les objectifs du Gouvernement visent à intensifier et à augmenter la production bétail/viande/lait et œufs ainsi que l'intégration agriculture-élevage et le développement de l'industrie de la viande.

Dans le cadre du développement de ce sous-secteur, les actions suivantes seront entreprises :

- ☐ la délimitation et la sécurisation des zones de pâturages et des couloirs de transhumances ;
- ☐ la mise en place d'une centrale d'achat et de gestion des aliments pour l'élevage ;
- ☐ la création d'unités de production de tourteaux et d'aliments pour le bétail ;
- ☐ et la création d'unités de transformation du bétail en viande, des cuirs et peaux.

Dans la perspective de l'intensification de la production, une attention sera portée sur l'amélioration de la génétique via la sélection et la conservation des meilleures souches des races locales et le renforcement de la vulgarisation de l'insémination artificielle.

Pour renforcer la sédentarisation des animaux et sécuriser des zones pastorales, mon Gouvernement veillera à :

- ☐ l'intensification des cultures fourragères ;
- ☐ la facilitation de l'accès et de l'utilisation des sous-produits agro industriels ;
- ☐ le renforcement de l'intégration Agriculture-Elevage, tout en améliorant la production dans ces deux secteurs.

Un dispositif d'anticipation des épidémies sera mis en place pour assurer une veille sanitaire.